

## Un nouvel élan pour la jeunesse et le patrimoine

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a souhaité donner un nouvel élan au dispositif « Les Portes du Temps ». Créé en 2005, cette opération permet chaque année aux enfants et adolescents des territoires les plus éloignés de la culture de découvrir les musées et monuments durant les vacances scolaires, dans le cadre d'activités encadrées et d'ateliers de pratique artistique.

Rebaptisé « C'est mon patrimoine ! », ce dispositif est doté dès 2017 d'une nouvelle feuille de route et d'un budget résolument en hausse.

Pour la ministre il s'agit de « *garder ce qui a fonctionné dans le dispositif, de préserver ce qui en fait la spécificité notamment le fait de s'adresser aux jeunes, dans les territoires les plus fragiles, mais dans le même temps d'encourager son développement. L'enjeu majeur est de renforcer l'appropriation du patrimoine dès le plus jeune âge, mais avec une attention portée aux adolescents : pour cela nous fixons un objectif chiffré ambitieux et nous ouvrons le dispositif sur les patrimoines dans leur diversité : villes et pays d'art et d'histoire, patrimoine industriel, paysages, patrimoine immatériel, mode...* »

Une nouvelle dynamique a ainsi été engagée avec l'ensemble des partenaires du dispositif pour faire évoluer le cahier des charges et une revalorisation de 57 % des moyens financiers consacrés à l'opération a été décidée au budget 2017.

Les contours de l'opération et le règlement de l'appel à projets, lancé le 21 décembre, ont ainsi évolué :

- **Objectif de 40 000 jeunes (6-18 ans) touchés en 2017** contre 28 000 en 2016, dont ;
  - o 30 % de bénéficiaires âgés de 13 ans et plus en 2017 contre 10 % en 2016
  - o 60 % de bénéficiaires issus des quartiers de la politique de la ville
- **Prise en compte des patrimoines dans leur diversité** : musées, monuments, architecture, archéologie, patrimoine industriel, archives, patrimoine immatériel, paysages, etc. ;
- Partenariats obligatoires à l'échelle des territoires et **co-construction de chaque projet entre professionnels de différentes disciplines** (médiateurs du patrimoine, artistes, acteurs de l'enfance et de la jeunesse, réseaux d'éducation populaire, collectivités territoriales, etc.) ;
- **Formation des partenaires en amont** du projet (notamment les accompagnateurs des jeunes) afin de les impliquer plus fortement dans la démarche ;
- **7 journées minimum par projet** et accueil de chaque groupe sur une journée minimum ;
- **Restitution obligatoire des ateliers** – et des productions réalisées par les jeunes – au sein du lieu patrimonial en aval du projet devant les parents et pouvant s'adresser également au grand public ;
- Attention portée aux **projets destinés aux jeunes résidant dans les zones rurales et périurbaines** ;

- **Renforcement de la communication** pour faire connaître le dispositif auprès des familles mais aussi du grand public, et en incluant des objectifs de communication numérique renforcée.

En tant que dispositif d'éducation artistique et culturelle, « C'est mon patrimoine ! » vise à développer le goût du patrimoine et des arts, enrichir les connaissances, comprendre l'intégration d'un lieu patrimonial dans son environnement géographique et culturel.

Ce dispositif piloté par le ministère de la Culture et de la Communication et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) touche chaque année plusieurs milliers de jeunes inscrits en centres sociaux, maisons des jeunes de la culture, centres de loisirs ou foyers ruraux.

Les réponses à l'appel à projets sont à envoyer avant le 13 février 2017.

Site web pour plus d'informations : [www.cestmonpatrimoine.fr](http://www.cestmonpatrimoine.fr).

#### **Contact**

Ministère de la Culture et de la Communication  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse  
01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)